

**PROJET ÉDUCATIF
TERRITORIAL/Plan mercredi
2023 - 2026
Ville de Châlons-en-Champagne**

Préambule.....	3
1. LE TERRITOIRE DU PEDT CHALONNAIS.....	4
1.1. Cartographie des écoles et démographie scolaire.....	4
1.2. Démographie périscolaire	5
2. LES OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL CHALONNAIS.....	8
2.1. Les 5 axes du PEDT	8
2.2. L'évaluation du PEDT	10
3. L'ORGANISATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT CHALONNAIS	10
3.1. Pilotage du projet.....	10
3.2. L'articulation entre les dispositifs péri-éducatifs.....	11
3.3. L'accompagnement du fonctionnement des écoles	13
3.4. La prise en charge particulière des temps périscolaires.....	14
3.5. L'animation des activités proposées aux élèves	17
3.6. L'accessibilité et la politique tarifaire	18
4. LE PLAN MERCREDI	18
4.1. La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant 18	
4.2. L'intégration de tous les publics.....	19
4.3. La mise en valeur de la richesse du territoire.....	19
4.4. Le développement d'activités périscolaires de qualité	20

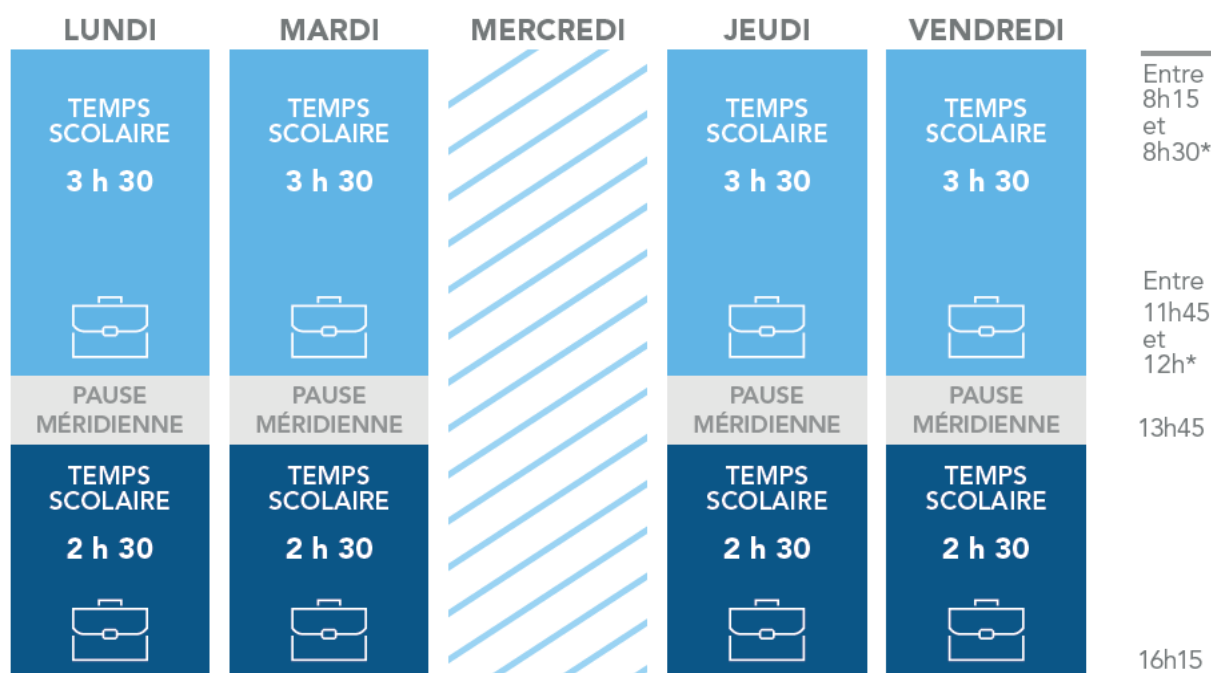
Préambule

Depuis la rentrée 2019, la semaine scolaire comprend quatre journées d'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi) d'une durée de 6 heures d'enseignement, à raison de 3h30 par matinée et 2h30 par après-midi, soit 24 heures par semaine sur 36 semaines.

Avant, après la classe, durant le temps de midi et le mercredi la Ville de Châlons-en-Champagne propose des accueils périscolaires.

En période scolaire, la journée d'école type est donc organisée de la façon suivante :

- accueil du matin dès 7h30 à l'ouverture des portes de l'école (10 minutes avant le début de classe) ;
- temps scolaire débutant, selon les écoles, entre 8h15 et 8h30 et se terminant entre 11h45 et 12h ;
- accueil méridien de 11h45 ou 12h jusqu'à 13h35 ;
- temps scolaire de 13h45 à 16h15 (10 minutes d'accueil des élèves de 13h35 à 13h45) ; goûter puis activités périscolaires de 16h15 à 18h.



* Les horaires de la matinée de classe varient selon les écoles.

Figure 1 : organisation de la semaine scolaire

Dans le cadre du Plan mercredi, des accueils sont également proposés le mercredi, sur la demi-journée ou sur la journée complète, avec ou sans repas, selon l'organisation suivante :

- accueil avec activités de 7h30 à 12h ;
- pause méridienne de 12h à 13h30 et accueil de 13h30 à 18h porté par les centres sociaux et culturels municipaux.

1. LE TERRITOIRE DU PEDT CHALONNAIS

La mise en œuvre du Projet Educatif Territorial s'appuie sur une démographie dynamique, tant au niveau scolaire qu'au niveau périscolaire et extrascolaire. La forte fréquentation des services facultatifs proposés par la Ville de Châlons-en-Champagne ainsi que celles des structures sportives et culturelles sur le temps scolaire positionnent la Ville comme un partenaire majeur des équipes pédagogiques.

1.1. Cartographie des écoles et démographie scolaire

Le Projet Educatif Territorial de la Ville de Châlons-en-Champagne s'applique à l'ensemble des écoles publiques situées sur son territoire¹.

A la rentrée 2023, la Ville comptera :

- 9 écoles maternelles ;
- 6 écoles élémentaires ;
- 5 écoles primaires.

Les effectifs scolaires arrêtés lors du constat de rentrée du 1^{er} octobre 2022 sont les suivants (à cette date, la primarisation des écoles maternelle et élémentaire Croix Jean Robert n'avait pas encore eu lieu) :

Code école	Ecole	Nombre d'élèves	Nombre de classes
0511558S	Maternelle Croix Jean Robert	63	3
0510633L	Maternelle Doulcet	81	4
0510580D	Maternelle Edouard Branly	121	6
0510605F	Maternelle Gérard Moulin	106	5
0510600A	Maternelle Jean Macé	83	4
0510603D	Maternelle Lavoisier	113	5
0511421T	Maternelle Pierre Semard	68	4
0511239V	Maternelle Vallée Saint-Pierre	76	3
0510590P	Maternelle du Verbeau	142	6
0510604E	Maternelle Victor Hugo	76	3
	S-Total maternelles	929	43

¹ La cartographie des secteurs scolaires maternelles et élémentaires est fournie en annexe n° 1

0511614C	Elémentaire Croix Jean Robert	138	6
0510628F	Elémentaire du Mau	106	5
0510594U	Elémentaire Ferdinand Buisson	134	7
0510631J	Elémentaire Jules Ferry	307	14
0511589A	Elémentaire Lavoisier	272	13
0511696S	Elémentaire Paul Lapie	188	9
0510582F	Elémentaire Pierre Curie	212	9
	S-Total élémentaires	1 357	63
0511587Y	Primaire André Malraux	174	8
0511319G	Primaire Mont Saint-Michel	184	8
0510635N	Primaire Prieur de la Marne	312	14
0510585J	Primaire Clovis Jacquiert	263	11
	S-Total primaires	933	41
	TOTAL écoles publiques	3 219	147

Tableau 1 : effectifs scolaires au 01/10/2022

Parmi ces écoles, la Ville comptait, au 1^{er} octobre 2022, 43 élèves inscrits dans les 3 dispositifs d'accueil et de scolarisation des élèves de moins de 3 ans implantés dans les écoles maternelles Edouard Branly (15 tout-petits), Lavoisier (16 tout-petits), et Pierre Semard (12 tout-petits), ainsi que 67 élèves inscrits dans les 6 ULIS-école implantées dans les écoles André Malraux, Croix Jean-Robert, Lavoisier, Paul Lapie, Clovis Jacquiert et Pierre Curie.

Précisons qu'un dispositif spécifique « Nid des Pt'hiboux » mis en place dans le pôle 0/6 ans du Verbeau, compte 7 Tout-petits de l'école maternelle accueillis avec des enfants du multi accueil.

La population scolaire châlonnaise connaît un déclin constant : depuis 2007, elle a diminué de plus de 15 %.

Le tableau ci-après reprend l'évolution démographique depuis 2007.

Année scolaire	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Maternelles	1562	1528	1599	1542	1508	1507	1509	1447
Elémentaires	2256	2277	2278	2235	2217	2258	2157	2232
Total écoles publiques	3818	3805	3877	3777	3725	3765	3666	3679
Année scolaire	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Maternelles	1355	1370	1352	1402	1328	1224	1227	1225
Elémentaires	2083	2085	2011	2024	2083	2090	2026	1994
Total écoles publiques	3438	3455	3363	3426	3411	3314	3253	3219

1.2. Démographie périscolaire

Les effectifs d'élèves inscrits et présents aux services périscolaires étant particulièrement volatiles, les comparaisons proposées s'appuient sur les effectifs arrêtés au 1^{er} octobre de chaque année scolaire.

L'accueil du matin

Le service d'accueil du matin a été généralisé à toutes les écoles publiques, sans seuil ni plafond depuis la rentrée de l'année scolaire 2014-2015. L'étude des effectifs laisse apparaître une consolidation de la demande autour de 15 %.

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Maternelles	171	190	221	241	176	167	181	181
	13%	14%	16%	17%	13%	14%	15%	15%
Elémentaires	255	295	304	344	291	300	280	299
	12%	14%	15%	17%	14%	14%	14%	15%
Total	426	485	525	585	467	467	461	480
	12%	14%	16%	17%	14%	14%	14%	15%

Tableau 2 : nombre d'élèves inscrits au service périscolaire de l'accueil du matin et part dans l'effectif total

La restauration scolaire

Le service de restauration reste le service périscolaire le plus fréquenté avec 56 % des élèves inscrits sur les quatre dernières années scolaires.

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Maternelle	547	578	608	634	661	609	630	623
	40%	42%	45%	46%	50%	50%	51%	51%
Elémentaire	1 172	1 162	1 195	1 198	1246	1236	1192	1184
	56%	56%	59%	59%	60%	59%	59%	59%
Total	1 719	1 740	1 803	1 832	1907	1845	1822	1807
	50%	50%	54%	53%	56%	56%	56%	56%

Tableau 3 : nombre d'élèves inscrits au service périscolaire de restauration et part dans l'effectif total

Les effectifs sont accueillis sur 13 sites de restauration selon la cartographie suivante :

	Restaurant scolaire	Ecoles accueillies
1	André Malraux	Ecole primaire André Malraux
2	Croix Jean-Robert	Ecole primaire Croix Jean-Robert Classes élémentaires Clovis Jacquier
3	Paul Lapie	Ecole élémentaire Paul Lapie
4	Verbeau	Ecole maternelle du Verbeau
5	Prieur de la Marne	Ecole primaire Prieur de la Marne Classes élémentaires Clovis Jacquier
6	Jules Ferry	Ecole élémentaire Jules Ferry
7	Vallée Saint-Pierre	Ecole maternelle Vallée Saint-Pierre Ecole maternelle Doulcet
8	Mau	Ecole élémentaire du Mau Ecole maternelle Victor Hugo Classes élémentaires Clovis Jacquier
9	Clovis Jacquier	Ecole maternelle Clovis Jacquier Classes élémentaires Clovis Jacquier

10	Lavoisier	Ecole maternelle Lavoisier Ecole maternelle Edouard Branly Ecole élémentaire Lavoisier
11	Pierre Curie	Ecole maternelle Gérard Moulin Ecole élémentaire Pierre Curie
12	Pierre Semard	Ecole maternelle Pierre Semard Ecole maternelle Mont Saint-Michel Ecole maternelle Jean Macé
13	Oradour	Ecole élémentaire Mont Saint-Michel Ecole élémentaire Ferdinand Buisson

Tableau 4 : répartition des écoles par site de restauration

La restauration des élèves sur chaque jour de la semaine est assurée par la Cuisine centrale de Châlons-en-Champagne selon le principe de liaison froide. Ainsi, chaque site de restauration dispose d'un office de remise en température, lequel intègre des préparations sur place en fonction des menus dans un souci de qualité. Par ailleurs, le temps de la pause méridienne est considéré comme un temps éducatif autour duquel la Ville organise des activités d'éducation au goût. En outre, des référents du goût ont été positionnés (sur la base du volontariat) et formés à développer des propositions d'animation autour du repas servi.

Les activités périscolaires du soir

16h15-17h30

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Maternelle	555	578	562	611	409	363	355	361
	41%	42%	41%	44%	31%	30%	29%	29%
Elémentaire	1 177	1 116	1 096	1 043	747	742	717	683
	57%	54%	54%	52%	36%	36%	35%	34%
Total	1 732	1 694	1 658	1 654	1156	1105	1072	1044
	50%	49%	49%	48%	34%	33%	33%	32%

Tableau 5 : nombre d'élèves inscrits aux activités périscolaires et part dans l'effectif total

Depuis 2019/2020, les activités périscolaires de 16h15/17h30 concernent, chaque jour de la semaine, un tiers de l'effectif total des écoles.

17h30/18h

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Maternelle	152	145	164	134	139	131	147
	11%	11%	12%	10%	11%	11%	12%
Elémentaire	262	253	243	241	236	230	237
	13%	13%	12%	12%	11%	11%	12%
Total	414	398	407	375	375	361	384
	12%	12%	12%	11%	11%	11%	12%

Tableau 6 : nombre d'élèves inscrits aux activités périscolaires et part dans l'effectif total

Dans les mêmes proportions que l'accueil du matin, l'accueil du soir de 17h30/18h concerne 12% de l'effectif total des écoles.

2. LES OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL CHALONNAIS

Le projet éducatif de Châlons-en-Champagne réaffirme l'engagement de la Ville dans la lutte contre l'échec et les inégalités scolaires et en faveur de la réussite éducative des élèves.

2.1. Les 5 axes du PEDT

Pour cela, le PEDT décline ces 3 valeurs cardinales en 5 axes stratégiques² qui synthétisent la politique mise en place tant dans le champ de l'éducation que dans celui de la petite enfance et de la jeunesse. L'ensemble des politiques publiques de service à la population est mobilisé autour de ces 5 axes.

Axe n°1 : accompagner le développement de l'enfant dans toutes ses dimensions dans le cadre de parcours scolaires et éducatifs cohérents

Dans le cadre de cet axe, il s'agit de développer les actions de transition entre la petite enfance et le milieu scolaire et entre l'école maternelle et l'école élémentaire, de proposer une structuration de l'offre d'activités périscolaires co-élaborée avec les directeurs d'école dans une logique de continuité sur l'ensemble des jours de la semaine, y compris le mercredi. Il s'agira par ailleurs de mobiliser l'ensemble du tissu associatif local (artistique, culturel et sportif) autour des parcours scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Axe n°2 : promouvoir l'innovation pédagogique pour la réussite de l'enfant et du jeune

Il s'agit ici de poursuivre l'accompagnement financier du fonctionnement des écoles en favorisant l'autonomie et le dialogue de gestion, de poursuivre l'équipement des écoles en dispositifs innovants (outils numériques, équipement et mobilier, etc.) et, enfin, de poursuivre l'accompagnement éducatif de publics les plus fragilisés. La structuration d'une offre diversifiée, s'appuyant sur les ressources locales, à l'attention des équipes pédagogiques trouve sa place dans cet axe de travail. Les initiatives engagées dans le cadre de la nouvelle labélisation « Cité éducative » entrent également dans cet axe (ouvrir le champ des possibles).

Axe n°3 : assurer un accueil adapté et de qualité pour tous les enfants

L'objectif est ici de développer une stratégie d'accueil la plus performante possible en recherchant systématiquement la déclaration en accueil collectif de mineurs.

² Le détail des 5 axes du Projet Éducatif Territorial est consultable en annexe n° 2

Cette orientation implique donc d'intervenir dans l'amélioration continue des conditions matérielles d'accueil des élèves, dans la professionnalisation des équipes en charge de l'animation et de l'accompagnement des élèves, dans la poursuite d'une politique tarifaire adaptée et dans l'évaluation systématique de la satisfaction de l'utilisateur.

A ce titre, l'axe inclut en particulier les actions liées à l'inclusion périscolaire (PAI, recherche de solution de terrain pour accueillir les enfants à besoins spécifiques, etc.).

Une attention particulière est apportée à l'accueil des élèves porteurs de handicap ou à besoins spécifiques. La collectivité souhaite accompagner la démarche d'accueils inclusifs en intervenant sur :

- l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments ;
- l'adaptation du mobilier et de l'équipement numérique des écoles ;
- la formation et la sensibilisation des équipes ;
- l'embauche d'adultes déjà au contact des enfants (AESH, enseignants ...) ;
- la complémentarité entre les différents professionnels ;
- le renfort des équipes d'encadrement.

L'intégration des référents périscolaires dans les équipes de suivi de scolarité constitue une préconisation forte du PEDT.

Axe n°4 : favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, l'engagement civique et la transmission des valeurs de la République

Cet axe vise à favoriser le développement d'actions de promotion du civisme, de la laïcité, de la citoyenneté et d'ouverture sur le monde en accompagnant les établissements scolaires ou en portant directement le projet par le biais des centres sociaux et culturels, du Conseil municipal des enfants et du Conseil jeunes.

Le PEDT intègre également la question de l'égalité entre les filles et les garçons. Au-delà de la promotion de l'égalité d'accès à l'ensemble des services périscolaires et en particulier aux différentes activités qui sont proposés, l'accent est constamment mis sur le repérage des conduites discriminatoires et des prémices de harcèlement.

Axe n°5 : accompagner les parents dans leur rôle éducatif

Cet axe vise à regrouper toutes les initiatives relatives au lien entre les parents et la Ville sur le thème de l'éducation et en particulier les dispositifs d'information sur les inscriptions scolaires dans une logique de « démarche usager », les actions de soutien à la parentalité, etc. Un espace numérique de travail est utilisé pour faciliter la communication avec les familles.

2.2. L'évaluation du PEDT

L'atteinte des objectifs fera l'objet d'une évaluation permanente sanctionnée annuellement par le comité de pilotage.

Chaque action déclinant concrètement les objectifs présentés en annexe 2 fait l'objet de la rédaction d'une fiche précisant systématiquement son pilotage, les moyens alloués, les tâches attendues, les indicateurs d'évaluation.

La synthèse de l'ensemble des indicateurs doit permettre d'obtenir une vision dynamique du PEDT en décrivant :

- les besoins identifiés par les équipes pédagogiques, les services municipaux et les partenaires du PEDT ;
- les possibilités d'actions tant par la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs prévus que par la recherche d'actions complémentaires ;
- les processus à l'œuvre ;
- les effets produits et le « rendement » du projet.

3. L'ORGANISATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT CHALONNAIS

3.1. Pilotage du projet

Le pilotage du projet est assuré par l' élu en charge de l'Éducation, qui en assure la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Il s'appuie pour cela sur la Direction de l'Éducation et de la jeunesse.

Il anime un Comité de Pilotage présidé par monsieur le Maire de Châlons-en-Champagne et composé de représentants :

- de l'Éducation nationale, dont des directeurs d'écoles ;
- de la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne ;
- de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) ;
- du Conseil Départemental de la Marne ;
- du Centre Communal d'Action Sociale ;
- des services municipaux :
 - o Éducation et jeunesse
 - o Cohésion sociale

Cette instance de pilotage annuelle a pour objectif de garantir la bonne exécution des engagements en veillant à assurer :

- l'articulation entre les dispositifs péri-éducatifs ;
- l'accompagnement du fonctionnement des écoles ;
- la prise en charge de l'ensemble des temps périscolaires.

En parallèle de cette instance, la Ville réunit régulièrement plusieurs groupes de travail :

- le groupe de travail « fonctionnement des écoles », dédié aux échanges avec les directeurs accompagnant le fonctionnement quotidien des écoles (forfait de fonctionnement, équipement, mobilier, gestion des ressources humaines). Il se réunit deux à trois fois par an ;
- le groupe des représentants des parents d'élèves : une formation/information des parents élus en conseil d'école est organisée chaque année.

3.2. L'articulation entre les dispositifs péri-éducatifs

Le PEDT de la Ville de Châlons-en-Champagne ambitionne de proposer la meilleure coordination possible des dispositifs péri-éducatifs, dont elle a la charge, au profit des élèves. Cette coordination vise à construire concrètement la notion de parcours de l'élève au travers des différents dispositifs existants.

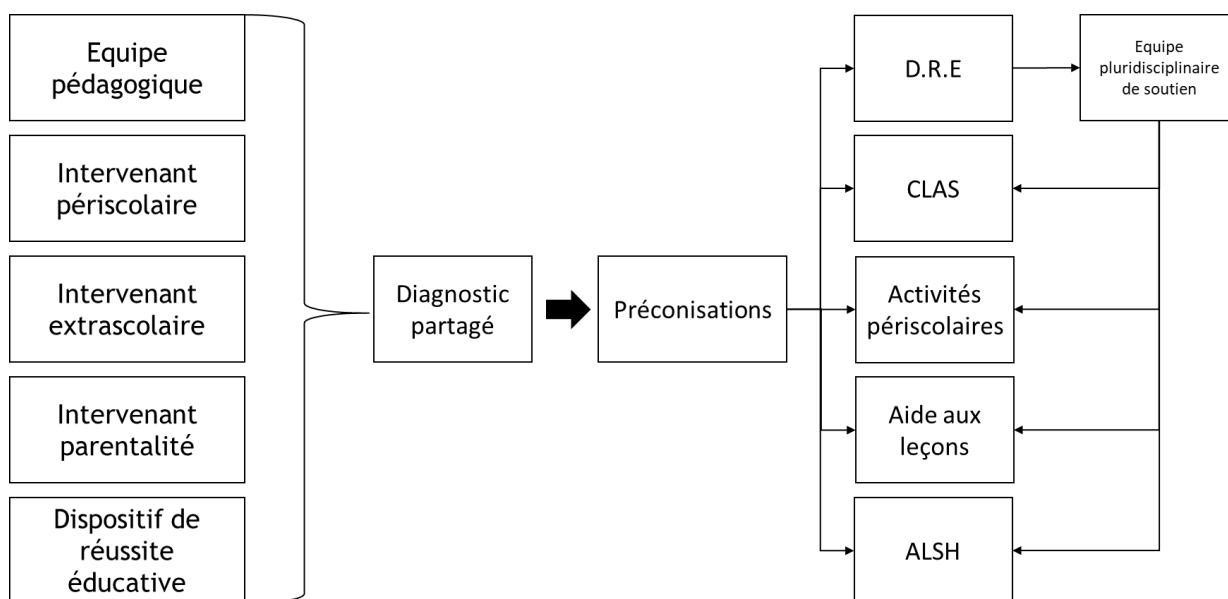
Parmi ceux-ci, nous pouvons identifier ceux qui relèvent du « droit commun » en tant qu'accessibles à tous : les activités périscolaires et l'aide aux leçons ainsi que les dispositifs complémentaires que sont le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), le Dispositif de Réussite Educative et le dispositif de colonie apprenante.

Selon la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité, l'aide à la scolarité désigne « l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources nécessaires dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps scolaires sont centrées sur l'aide aux leçons et les apports socio-culturels nécessaires à la réussite. Ces deux champs d'intervention, complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'école »

L'idée développée par la Ville de Châlons-en-Champagne est d'obtenir un diagnostic partagé de la situation des élèves en difficulté scolaire. Ces situations peuvent être repérées par tout ou partie des acteurs que sont l'école, les acteurs des temps périscolaires et des temps extrascolaires, ceux de la parentalité ou du dispositif de réussite éducative.

Lorsque des situations particulières seront identifiées, un travail collaboratif s'engagera entre les partenaires pour produire et proposer un parcours au travers des dispositifs qui sont gérés par la Ville de Châlons-en-Champagne : CLAS, activités périscolaires et extrascolaires, aide aux leçons ou intégration dans le dispositif de réussite éducative.

Le schéma ci-dessous propose une synthèse de cette démarche :



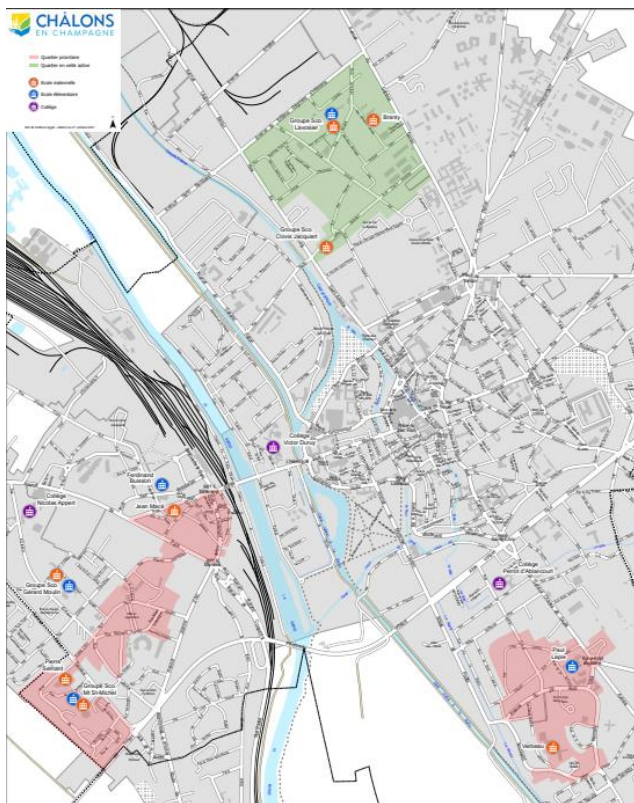
En parallèle, le présent PEDT constitue un élément de réponse aux objectifs fixés par le Contrat de ville :

- favoriser les interactions entre les structures associatives, l'école et les parents, sur les temps scolaires et périscolaires, afin de valoriser le rôle des parents et de les responsabiliser ;
- prévenir et lutter contre le décrochage scolaire, en renforçant le réseau partenarial afin de repérer et de soutenir les élèves susceptibles d'être en rupture avec le système scolaire.

Enfin, ses objectifs se recoupent également avec ceux identifiés par la Cité éducative « Boucles de Marne », labélisation obtenue en février 2022 pour les quartiers Ouest et Sud de la Politique de la ville ainsi que pour le quartier Schmit.

Le principe des Cités éducatives participe à la *Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers*.

Il consiste à déployer, de manière coordonnée, des moyens humains et financiers publics supplémentaires dans des quartiers à faible mixité sociale. Les Cités éducatives complètent les politiques publiques mises en œuvre par ailleurs dans les quartiers concernés (renouvellement urbain, solidarités et stratégie pauvreté, emploi-formation professionnelle, sécurité...).



- **8 828 habitants**
- 20% de la population châlonnaise
- 22% des enfants de 0/14 ans de Châlons-en-Champagne
- 17% des jeunes de 15/29 ans
- 57% des effectifs scolaires des écoles publiques châlonnaises
- 12 écoles publiques, 3 collèges et 3 lycées

Objectifs de la Cité éducative :

- **Conforter le rôle de l'école : « Une école attractive et rayonnante »**
 - o Favoriser la réussite et l'ambition scolaire
 - o Accompagner l'innovation pédagogique
 - o Fédérer la communauté éducative
- **Promouvoir la continuité éducative : « Construire un lien continu entre les acteurs »**
 - o Faciliter l'exercice de la parentalité
 - o Améliorer le climat scolaire
 - o Promouvoir la santé
- **Ouvrir le champ des possibles : « Fournir les clés de l'émancipation »**
 - o Encourager l'ouverture culturelle
 - o Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes
 - o Ouvrir un droit à la ville

3.3. L'accompagnement du fonctionnement des écoles

La méthode de calcul du forfait de fonctionnement et sa gestion ont été élaborées en lien avec les directeurs d'école.

Ce forfait de fonctionnement correspond à l'agrégation de trois parts distinctes : une part « fonctionnement », une part « équipement » et une part « transport » :

- la part « fonctionnement » a vocation à financer les achats de manuels scolaires, les fournitures pédagogiques, les consommations téléphoniques, les frais de correspondance ainsi que les consommables pour imprimantes et photocopies. S'ajoute ensuite un accompagnement supplémentaire prenant en charge les dépenses liées aux dispositifs d'inclusion scolaire des écoles concernées ;
- la part « équipement » permet de financer l'acquisition de matériels pédagogiques particuliers (tapis de motricité, raquettes, paniers de basket, tricycles, postes radio, etc.) ;
- la part « transport » permet de prendre en charge les déplacements en bus lors des voyages scolaires organisés par les écoles. Une part fixe garantit un minimum de déplacements et une part variable, calculée au prorata des effectifs, permet de prendre en compte le nombre de classes de chaque école.

Afin de garantir une plus grande autonomie aux écoles dans leur mode de gestion de ces crédits, il a été choisi de permettre la fongibilité entre les parts constitutives du forfait de fonctionnement. Par conséquent, la répartition des crédits en trois parts est ainsi fournie à titre d'orientation mais ne constitue pas une règle stricte d'utilisation des fonds.

Dans un souci de transparence, de lisibilité de l'action publique et de coopération avec la communauté éducative, il est demandé que le conseil d'école soit informé, voire associé à la gestion de ce forfait.

3.4. La prise en charge particulière des temps périscolaires

Le Projet Educatif Territorial vise en particulier à assurer une cohérence entre les activités proposées dans le cadre de l'ensemble des temps périscolaires et les besoins repérés localement par les différents acteurs.

Chaque école dispose donc d'une programmation d'activités qui lui est propre. Les activités proposées aux élèves sont différentes chaque jour mais sont programmées dans une logique trimestrielle avec un souci de progression sur l'ensemble de la période. Chaque trimestre, les parents et les élèves émettent des vœux sur la base des activités proposées dans l'école. Ces animations peuvent avoir lieu directement dans l'établissement ou bien être délocalisées sur le site de pratique ou au sein de l'équipement porteur de l'activité.

Sur la journée du mercredi, plusieurs sites d'accueil sont ouverts, ils regroupent les écoles selon les secteurs utilisés pour la gestion des activités et des intervenants périscolaires ainsi que pour la gestion des personnels municipaux intervenants en milieu scolaire.

Ces secteurs sont au nombre de 5 :

SECTEURS	RÉFÉRENTES DE SECTEUR	ÉCOLES
Rive Gauche	Aurélien RITZLER 06 61 69 79 62 periscolaire.rivegauche@chalonsenchampagne.fr	Maternelles Gérard Moulin, Jean Macé et Pierre Semard Élémentaires Pierre Curie et Ferdinand Buisson Primaire Mont Saint-Michel
Nord	Laëtitia DELECOURT 06 61 69 78 22 periscolaire.nord@chalonsenchampagne.fr	Maternelles Lavoisier et Edouard Branly Élémentaire Lavoisier Primaire Clovis Jacquiert
Est	Nathalie JONAK 06 61 69 78 64 periscolaire.est@chalonsenchampagne.fr	Maternelles Doulcet et Vallée Saint-Pierre Élémentaire Jules Ferry
Centre	Badra SEEWOO 06 61 69 78 81 periscolaire.centre@chalonsenchampagne.fr	Maternelle Victor Hugo Élémentaire du Mau Primaire Prieur de la Marne
Sud	<i>Recrutement en cours</i> 06 61 69 78 95 periscolaire.sud@chalonsenchampagne.fr	Maternelle du Verbeau Élémentaire Lapie Primaire André Malraux Primaire Croix Jean Robert

La cartographie des accueils du mercredi est donc la suivante :

	MATIN	PAUSE MÉRIDIENNE	APRÈS-MIDI
RIVE GAUCHE *Ecoles maternelles Gérard Moulin, Jean Macé et Pierre Semard *Ecoles élémentaires Pierre Curie et Ferdinand Buisson *Ecole primaire Mont Saint-Michel	Ecole maternelle Gérard Moulin Ecole élémentaire Pierre Curie	Restaurant Pierre Curie	Ecole maternelle Gérard Moulin Ecole élémentaire Pierre Curie
NORD *Ecoles maternelles Lavoisier et Édouard Branly *Ecole élémentaire Lavoisier *Ecole primaire Clovis Jacquier	Ecoles maternelle et élémentaire Lavoisier	Restaurant Lavoisier	Ecole maternelle Lavoisier Centre Social et Culturel Schmit
SUD *Ecole maternelle du Verbeau * Ecole élémentaire Paul Lapie *Ecoles primaires André Malraux et Croix Jean Robert	Ecole élémentaire Paul Lapie	Restaurant Paul Lapie	Ecole élémentaire Paul Lapie
EST *Ecoles maternelles Vallée Saint-Pierre et Doulcet *Ecole élémentaire Jules Ferry	Ecole maternelle Vallée Saint-Pierre Ecole Elémentaire Jules Ferry	Restaurants Vallée Saint-Pierre et Jules Ferry	Centre Social et Culturel Vallée Saint-Pierre
CENTRE *Ecole maternelle Victor Hugo *Ecole élémentaire du Mau *Ecole primaire Prieur de la Marne	Ecole primaire Prieur de la Marne	Restaurant Prieur de la Marne	Ecole primaire Prieur de la Marne

Les activités proposées le mercredi matin, dans chaque site d'accueil, sont construites sur la base de projets pédagogiques dédiés.

A cette fin, le projet pédagogique périscolaire cadre³, partie intégrante du PEDT, intègre les éléments saillants de la « Charte qualité Plan Mercredi » en termes de cohérence de l'offre éducative sur l'ensemble de la semaine, de lien entre cette offre et les projets d'école, d'inclusion et d'accessibilité.

Il déclinera en particulier l'offre d'activités autour de six axes :

1. l'éducation aux sciences et techniques ;
2. l'éducation à la citoyenneté, au bien vivre ensemble et au développement durable ;
3. l'éducation aux médias ;
4. l'éducation artistique et culturelle ;
5. la pratique sportive ;
6. le soutien aux élèves en difficulté et/ou à besoins spécifiques.

³ Le projet pédagogique périscolaire est consultable en annexe n° 3

Ce projet pédagogique périscolaire cadre est décliné par chaque directeur d'accueil collectif de mineurs dans le but de répondre aux besoins repérés par les équipes pédagogiques en offrant une programmation d'activités adaptées aux enfants.

3.5. L'animation des activités proposées aux élèves

Dans les écoles maternelles, les animations proposées aux élèves sont prises en charge en majorité par les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles et d'autres personnels. Le taux d'encadrement appliqué y est, au maximum, d'un adulte pour un groupe de 14 enfants.

Dans les écoles élémentaires, les animations proposées aux élèves sont animées soient par des intervenants extérieurs ayant nécessairement conventionné avec la Ville de Châlons-en-Champagne dans ce but précis, soit par des enseignants au titre des activités accessoires, soit, enfin, par du personnel municipal. Le taux d'encadrement appliqué y est, au maximum, d'un adulte pour 18 enfants.

Cette structuration est identique pour les activités proposées le mercredi matin dans le cadre du Plan mercredi.

Inscrite dans une logique de recherche de qualité des interventions périscolaires et, de fait, de leurs intervenants, la Ville de Châlons-en-Champagne a fait le choix de déclarer en accueil collectif de mineurs l'ensemble de ses accueils périscolaires en élémentaire sur les temps du matin, du midi et du soir et l'ensemble de ces accueils périscolaires sur le temps du matin et du soir en maternelle. Cette démarche garantit la bonne application des taux de qualification attendus des équipes périscolaires.

Par ailleurs, la Ville a développé un plan ambitieux de qualification et de professionnalisation de ses agents (formations BAFA, BAFD, BPJEPS) et la direction propose également des permanences hebdomadaires pour accompagner les agents.

Par ailleurs, un plan de formation thématique de la direction est élaboré annuellement pour répondre aux exigences fixées par la Ville en termes de qualité et aux besoins exprimés par les agents municipaux notamment recensés lors des entretiens professionnels⁴. Il est enrichi annuellement afin de garantir une offre variée et actualisée.

L'harmonisation des pratiques entre les différentes écoles et entre les différents secteurs est garantie en particulier par la mise en place du plan annuel de formation à l'attention de l'ensemble des agents mais également par :

- le respect des recommandations formalisées dans le règlement intérieur des adultes intervenant en milieu scolaire ;
- le positionnement des référents de secteurs en tant que supérieurs hiérarchiques de l'ensemble des agents municipaux (ATTEE, ATSEM), et, à

⁴ Le plan de formation thématique 2023-2024 est consultable en annexe n° 4

- ce titre, en charge de leur entretien professionnel. Un lien fonctionnel existe également avec les équipes de restauration scolaire ;
- la mise en place de protocoles et outils harmonisés entre les sites (malles, process, tablettes, documents types, affichages ...).

3.6. L'accessibilité et la politique tarifaire

Pour rendre l'ensemble des temps périscolaires et extrascolaires accessibles au plus grand nombre, la Ville de Châlons-en-Champagne a opté pour une tarification progressive de ces temps.

Cette tarification s'appuie non pas sur les ressources des familles mais sur leurs revenus ce qui permet d'exclure un certain nombre de prestations dans le calcul.

La population est répartie en 9 tranches distinctes en fonction de leur quotient :

Tarifs périscolaires et extrascolaires			
Appliqué en 2022		Appliqué en 2023	
Tranche	Quotient familial	Quotient familial	Évolution
0	≤ 159	≤ 159	0,00%
1	de 159,01 à 246	de 159,01 à 246	0,00%
2	de 246,01 à 409	de 246,01 à 409	0,00%
3	de 409,01 à 552	de 409,01 à 552	0,00%
4	de 552,01 à 679	de 552,01 à 679	0,00%
5	de 679,01 à 837	de 679,01 à 837	0,00%
6	de 837,01 à 1032	de 837,01 à 1032	0,00%
7	de 1032,01 à 1226	de 1032,01 à 1226	0,00%
8	de 1226,01 à 1840	de 1226,01 à 1840	0,00%
9	> 1840,00	> 1840,00	0,00%

Les grilles des tarifs en vigueur pour la rentrée 2023 sont consultables dans l'annexe 5.

4. LE PLAN MERCREDI

4.1. La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant

La programmation des activités du mercredi matin est réalisée en collaboration avec les directeurs d'écoles et les centres sociaux et culturels municipaux afin de garantir une continuité entre les différents temps au bénéfice des familles. Elle suivra néanmoins une échelle territoriale plus large, celle du secteur, plus proche de la gestion des accueils de loisirs qui ont lieu les mercredis après-midi et pendant les vacances (portés par les centres sociaux et culturels municipaux). Cette construction tend à favoriser une plus grande mixité sociale dans les accueils.

De la sorte, les différents projets d'écoles permettent de nourrir la programmation des activités périscolaires proposées. A titre d'exemple, dans le cas d'une préoccupation commune aux écoles d'un secteur concernant la nécessité de travailler l'ouverture culturelle et vers l'extérieur du quartier pour les élèves, la programmation des activités proposées le mercredi matin peut s'orienter vers la découverte de la ville et des éléments remarquables : monuments (lien avec l'histoire de la cité), structures culturelles (musées, bibliothèques, conservatoire, service de l'animation du patrimoine), de ses structures sportives (patinoire, piscine, etc.).

Enfin, le développement d'une réalisation finale est recherché dans chaque programmation et la communication auprès des familles est systématisée (affiches, invitations).

4.2. L'intégration de tous les publics

Comme cela a déjà été précisé, le PEDT envisage de renforcer le repérage et la connaissance partagée des élèves à besoins spécifiques afin de leur proposer un parcours cohérent intégrant en particulier les temps périscolaires dont le mercredi.

Par ailleurs, une politique tarifaire incitative a été élaborée pour faciliter l'inscription de tous les enfants aux activités proposées sur la journée du mercredi⁵. Au-delà des tarifs, les familles peuvent choisir entre 6 formules différentes, répondant au besoin de souplesse exprimé par les parents. Ces formules permettent l'inscription à la demi-journée avec ou sans repas et à la journée complète avec ou sans repas.

Les tarifs appliqués s'appuient sur les revenus des familles discriminées en 9 tranches.

4.3. La mise en valeur de la richesse du territoire

La volonté de fédérer les acteurs autour de la journée du mercredi procède de la même logique que celle qui prévaut pour l'animation des activités périscolaires en semaine en période scolaire. A plus forte raison, la durée des activités prévues le mercredi matin va permettre de retrouver des acteurs qui avaient décliné leur participation.

Le réseau des intervenants périscolaires comprend en particulier des structures municipales (musées, conservatoire, médiathèques, animation du patrimoine, piste routière), communautaires (patinoire, piscine), associatives et privées (entreprises).

L'animation des activités périscolaires, en particulier par les associations locales, vise à permettre le développement de leur activité par la fidélisation sur le temps extrascolaire du public encadré.

⁵ Voir annexe 5 : grille tarifaire du mercredi

4.4. Le développement d'activités périscolaires de qualité

Depuis le lancement du premier PEDT, de nombreuses activités et de nombreux parcours ont été proposés aux élèves. Ces parcours sont variés, alliant des activités tournées autour de la nature, du sport, de la culture, de la création artistique, de la santé, etc.

Comme indiqué précédemment, la programmation des activités proposées le mercredi matin sera travaillée de manière identique à celle des autres jours de la semaine. Il s'agit ici de promouvoir le caractère éducatif du temps du mercredi et de lier ce temps avec les autres jours de la semaine. Le projet pédagogique périscolaire cadre est construit dans ce sens.

De la même manière, la programmation des activités sera communiquée aux familles qui choisiront, avec l'enfant, les activités que celui-ci suivra.

Conclusion

Le Projet Educatif Territorial de la Ville de Châlons-en-Champagne retranscrit la politique éducative de la Ville. Il se veut être un outil évolutif dont le contenu, les objectifs et les moyens peuvent s'adapter aux changements qui interviendraient dans le contexte local.

La Ville de Châlons-en-Champagne a le souci constant de faciliter le quotidien des parents grâce aux services proposés tout en favorisant le bien-être des enfants et leur épanouissement.

Par ailleurs, il est attentif aux expérimentations en cours ou à venir sur les champs éducatifs et péri-éducatifs.

Dans sa volonté d'accompagner au mieux tous les élèves dans l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, il constitue un terrain favorable à l'émergence d'une école du socle.

La Ville de Châlons-en-Champagne souhaite donc réaffirmer sa volonté d'être le terrain d'expérimentation de ce type d'établissement.